



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Liban

Question écrite n° 1617

Texte de la question

M Michel Terrot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la profonde angoisse de la famille de Mme Jacqueline Valente, retenue prisonnière au Liban depuis le mois de novembre 1987, à la suite de l'arraisonnement du bateau de plaisance le « Silco » par le groupe Abou-Nidal. Il a le regret de constater le silence quasi-général qui entoure cette prise d'otages depuis l'origine alors que l'on peut malheureusement supposer que la vie de Mme Valente et de ses enfants est chaque jour en péril. Aussi, et tout en étant parfaitement conscient de l'indispensable discrétion inhérente à ce genre d'affaires, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement accomplit actuellement des démarches en vue de la libération de ces quatre otages et dans l'affirmative, quelles sont les chances de voir cette pénible situation connaître prochainement un dénouement heureux.

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi que l'honorable parlementaire le sait, le Gouvernement a obtenu, le 29 décembre 1988, la libération de Marie-Laure et Virginie Betille qui étaient détenues, avec leur mère, Jacqueline Valente, et cinq ressortissants belges, depuis le 8 novembre 1987. Le Gouvernement est intervenu auprès de plusieurs Etats et organisations humanitaires internationales pour parvenir à ce résultat sans se prêter à un quelconque marchandage. Cette libération a eu lieu par l'intermédiaire de la Libye et les deux fillettes, qui ont été remises, à Tripoli, à M Bouvier, ambassadeur de France, ont retrouvé leur père, M Pascal Betille. Le Gouvernement n'en continue pas moins à se préoccuper du sort des personnes encore détenues, en particulier de Mme Jacqueline Valente. Il fera ce qui est en son pouvoir pour qu'elles recouvrent la liberté dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1617

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2337